

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL819

présenté par

M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« pluriannuelles »

les mots :

« régionales pluriannuelles de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.